

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
**L'implantation de la traçabilité des bovins et des ovins**

La traçabilité a pour objectifs principaux d'appuyer les gouvernements dans la protection de la santé animale et de la santé publique, dans la planification et la gestion des crises sanitaires et de soutenir l'industrie pour l'accès aux marchés, en certifiant certaines informations relatives aux animaux (provenance, date de naissance, race, etc.). Grâce au système de traçabilité, les intervenants sont en mesure de circonscrire et d'éliminer rapidement une crise en raison de la disponibilité des informations permettant de retracer tout animal identifié à son troupeau d'origine, d'en connaître l'historique, les déplacements et l'emplacement actuel.

Au Québec, les producteurs de bovins et d'ovins ont choisi de mettre en place un système de traçabilité complet, incluant les déplacements des animaux. Ils ont demandé au gouvernement de les appuyer dans cette voie et d'être directement associés au processus. Plusieurs modifications législatives et réglementaires ont été requises pour adapter la Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42), cette dernière ayant été adoptée le 17 mars 2004.

L'aspect novateur de cette réglementation réside dans son application en partenariat. Ainsi, un organisme tiers, Agri-Traçabilité Québec (ATQ), a été créé en 2001 et est mandataire pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). ATQ est géré par un conseil d'administration composé de représentants du MAPAQ, de l'Union des producteurs agricoles et de la Financière agricole du Québec. ATQ constitue le pilier du système de traçabilité québécois, en étant responsable de toutes les étapes du développement, en passant par la planification et la réalisation des projets pilote, la recherche et développement des moyens technologiques appropriés et l'implantation à grande échelle. ATQ assure aussi le développement et le maintien de la base de données.

Les producteurs ont opté pour un identifiant intégrant une puce électronique. Cette innovation exige une infrastructure technologique de pointe, et les partenaires ont dû adapter leurs équipements informatiques en conséquence. Des adaptations et des développements technologiques particuliers, tant au niveau des logiciels de gestion de la base de données que du matériel requis pour en assurer la saisie et le transfert, ont été réalisés. Le système québécois surpasse d'ailleurs le système européen par cette automatisation qui permet d'éviter le plus possible la manipulation de documents et, par conséquent, de réduire les risques d'erreur et d'accroître la fiabilité et la rapidité des actions qui en découlent.

À cet effet, le MAPAQ administre un programme d'aide financière pour partager les coûts inhérents à l'automatisation de la lecture et de la transmission des données relatives à la traçabilité. Pour sa part, AQT travaille en collaboration avec les intervenants impliqués pour préciser les besoins technologiques et vérifier les résultats en vue de garantir l'efficacité du système de traçabilité auprès de la clientèle.

Le partenariat entre le MAPAQ et ATQ a permis le développement d'un système reconnu mondialement. La gouvernance partagée avec les partenaires assure une vision commune des objectifs à atteindre et des moyens pour y parvenir. L'avance technologique du système québécois permet notamment à ATQ d'offrir des solutions d'affaires aux organisations qui mettent en place des systèmes de traçabilité. Quelques provinces et états américains ont déjà effectué des missions exploratoires au Québec en vue de mieux analyser les possibilités qu'offre le système québécois.

Le caractère novateur de cette réalisation provient tant de sa gouvernance partagée que de l'utilisation de technologies de pointe dans un secteur plus traditionnel. L'adhésion des partenaires a été obtenue grâce à leur implication directe à toutes les étapes. Le système a déjà généré des bénéfices concrets aux producteurs, notamment la réouverture de certains marchés et l'obtention de prix plus élevés.

**Source d'information :**

Lilie Jacques

Institut national de santé animale

Tél. : (418) 380-2100

[lilie.jacques@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:lilie.jacques@mapaq.gouv.qc.ca)

[www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)